



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT-HUIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX

DELIBERATION N°DCC2026-056

Nombre de membres :
Afférents au conseil communautaire : **23**
En exercice : **23**
Qui ont pris part à la délibération : **16**
Absents : **7**
Pouvoir : **3**
Pour : **19**
Contre : **0**
Abstentions : **0**
Date de la convocation : **17 Avril 2026**
Date d'affichage : **29 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, Président**, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Jules-Pierre BARTOLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Valérie CALLEBAUT, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Gabrielle FOLACCI, Julie POGGI, Pierre POLI.

Absents représentés : Jean-Pierre CAUX (par Jules REMADI), Thérèse MALU (par Madeleine GUGLIELMI), Paul POGGI (par Jean PITTILONI).

Secrétaire de séance élu : Madeleine GUGLIELMI.

OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AUX VICE-PRESIDENTS ET AUX MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-06-06-00001 du 6 juin 2025, portant modification de l'arrêté n°2A-2025-05-26-00001 du 26 mai 2025, portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu Prunelli ;

Vu la délibération n°DCC 2026-035 du 11 avril 2026, portant élection du Président ;

Vu la délibération n°DCC 2026-036 du 11 avril 2026, fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;

Vu la délibération n°DCC 2026-037 du 11 avril 2026, portant élection des Vice-Présidents ;

Vu la délibération n°DCC 2026-038 du 11 avril 2026, portant élection des autres membres du bureau ;

Considérant que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président ou au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la continuité du service public, la célérité de l'action communautaire et la bonne administration des affaires communautaires, de déléguer aux Vice-Présidents et autres membres du bureau certaines attributions relevant de la gestion courante, de l'exécution des décisions du conseil communautaire et de la mise en œuvre opérationnelle des compétences communautaires ;

Considérant que le Président rend compte, lors de chaque réunion du conseil communautaire, des décisions prises dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées ;

DÉCIDE

Le conseil communautaire délègue aux Vice-Présidents et aux autres membres du bureau communautaire, pour la durée de leur mandat, les attributions suivantes :

**A Monsieur Pierre POLI, 1^{er} Vice-Président : Solidarités, petite enfance, vie sociale et personnes âgées**

Dans le champ des solidarités, petite enfance et vie sociale, personnes âgées, le 1^{er} Vice-Président reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : Crèches, RPE, parentalité, coordination sociale territoriale, Espace de vie sociale, personnes âgées.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Monsieur Pierre-François BELLINI, 2^{ème} Vice-Président : Environnement, sentiers, patrimoine vernaculaire et valorisation paysagère

Dans le champ de l'environnement, sentiers, patrimoine vernaculaire et valorisation paysagère, Monsieur Pierre-François BELLINI reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : Itinéraires thématiques, sentiers de randonnée, espaces naturels, patrimoine, signalétique patrimoniale, aménagements paysagers.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Madame Marie-France ORSONI, 3^{ème} Vice-Présidente : Déchets ménagers, tri, prévention et économie circulaire

Dans le champ des déchets ménagers, tri, prévention et économie circulaire, Madame Marie-France ORSONI reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : Collecte, tri à la source, biodéchets, règlement de collecte, infrastructures, relation usagers, sensibilisation, coordination du pôle technique.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Madame Marie-Pierre COLOMBANI, 4^{ème} Vice-Présidente : GEMAPI, prévention des risques et sécurité civile

Dans le champ de GEMAPI, prévention des risques et sécurité civile, Madame Marie-Pierre COLOMBANI reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;



Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : gestion des cours d'eau, travaux de restauration et d'entretien, DIG, PPRE, SAGE, prévention des inondations, Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Monsieur Jean PITTILLONI, 5^{ème} Vice-Président : Tourisme intercommunal, promotion du territoire et partenariats

Dans le champ du tourisme intercommunal, promotion du territoire et partenariats, Monsieur Jean PITTILLONI reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : Office de tourisme intercommunal, politique d'accueil, promotion, taxe de séjour le cas échéant, réseau partenaires, signalétique économique et touristique.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Monsieur Achille MARTINETTI, 6^{ème} Vice-Président : Développement territorial, contractualisation, ingénierie de projets et accompagnement des communes

Dans le champ du développement territorial, contractualisation, ingénierie de projets et accompagnement des communes, Monsieur Achille MARTINETTI reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : LEADER, CRTE, programmes régionaux/nationaux/européens ; Prospective ; Développement économique ; Cuisine centrale et Plan Alimentaire Territorial.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Monsieur Jean-Pierre CAUX, 7^{ème} Membre du bureau : Assainissement non collectif et application du droit des sols

Dans le champ de l'assainissement non collectif et application du droit des sols, Monsieur Jean-Pierre CAUX reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : Assainissement non collectif et instruction des actes d'urbanisme.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;



Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Monsieur Dominique VINCENTI, 8^{ème} Membre du bureau: Habitat, OPAH et cadre de vie

Dans le champ de l'habitat, OPAH et cadre de vie, Monsieur Dominique VINCENTI reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : OPAH ou dispositifs analogues, amélioration du parc bâti privé, suivi habitat, accompagnement des ménages, cadre de vie.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Monsieur François CHIARASINI, 9^{ème} Membre du bureau : Travaux, voirie rurale, moyens techniques et appui aux communes

Dans le champ de travaux, voirie rurale, moyens techniques et appui aux communes, Monsieur François CHIARASINI reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : chemins communaux concernés par les statuts, fossés, débroussaillage par épareuses.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

A Monsieur Felix BRUSCHI, 10^{ème} Membre du bureau : Enfance, jeunesse, ALSH et restauration scolaire

Dans le champ de l'enfance, jeunesse, ALSH et restauration scolaire, Monsieur Felix Bruschi reçoit délégation pour :

- Mettre en œuvre et actualiser la feuille de route opérationnelle de cette politique publique, dans le respect des orientations arrêtées par le conseil communautaire ;
- De préparer et proposer les orientations, arbitrages et décisions entrant dans ce champ ;
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers, actions, opérations, équipements et projets relevant de ce domaine, dès lors qu'ils ont été préalablement approuvés par le conseil communautaire : Casa di a Ghjuventù, ALSH, CTJ, actions éducatives, cantines scolaires.
- De présider et d'animer, les commissions thématiques, groupes de travail et réunions techniques relevant de ce secteur ;
- Présider ou participer aux réunions, instances, commissions et rencontres partenariales se rapportant à cette délégation ;

Article 5 - Compte rendu au conseil communautaire

Les délégués rendront compte, au conseil communautaire, de l'exercice des attributions reçues par délégation.



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et membres du bureau ainsi que le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

